



# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 SEPTEMBRE 2016

**Présents :** MM. GERAUDIE, FAUCHER, LEYRIS, MAZEAUD, RASSION, RHODES  
Mmes ANTONI, COURBIER, CROUZETTE, JAN, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

**Absents/excusés :** MME BERNARD (procuration à Mme NOEL), M. BARLERIN (procuration à M. RHODES),  
M. ARTIGUES (procuration à M. RASSION), M. BOUILHAC, M. JACQUET

**Secrétaire de Séance :** M. MAZEAUD

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte par M. le Maire à 19heures.**

- ✓ **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 20/07/2016**  
Adopté à l'unanimité
- ✓ **Taxe d'aménagement**  
M. le maire rappelle le principe de la taxe d'aménagement. Celle-ci est reconduite en l'état (taux 1%). Adopté à l'unanimité.
- ✓ **Création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe**  
M. le maire rappelle le rôle et les missions de Laura Hajdamaka. Sa stagiairisation est adoptée à l'unanimité.
- ✓ **Création d'un CAE aux services techniques**  
Les crédits de l'Etat ne permettent plus de créer un emploi d'avenir. Nous avons trop d'absents au service technique et le personnel restant est en nombre insuffisant. Il est proposé un CAE de 1 an renouvelable une fois. Cathy Jan, Jean Michel Leyris et Georges Mazeaud demandent et obtiennent la parole.  
La création du CAE est adoptée à l'unanimité.
- ✓ **Mise à jour du tableau des emplois**  
Adopté à l'unanimité.
- ✓ **Activités périscolaires - CRMTL**  
Mme Crouzette fait le point sur les activités périscolaires mises en place depuis la rentrée. Il y a 7 groupes cette année et non pas 6 comme les années précédentes, afin d'alléger les effectifs.  
Après nous avoir commenté le tarif du CRMTL qui est à 36.50 € de l'heure pour 66 heures, la convention avec le CRMTL est adoptée à l'unanimité.
- ✓ **Activités périscolaires – Centre Archéologie paysage**  
Le tarif du Centre Archéologie Paysage est de 38 € de l'heure, hors frais de déplacement. La convention est adoptée à l'unanimité.
- ✓ **Activités périscolaires – Profession Sport**  
Le tarif avec Profession Sport est de 42 € de l'heure. La convention est adoptée à l'unanimité.
- ✓ **Activités périscolaires – Mme Chang**

Il s'agit d'une nouvelle activité, visant à faire découvrir aux enfants la culture chinoise. Un seul groupe est concerné cette année, Mme Chang interviendra sur une période.

Le tarif pour Mme Chang est de 25 € de l'heure plus 20 € de frais de déplacement + 56 € de frais de matériel (à répartir sur les séances). La convention avec Mme Chang est adoptée à l'unanimité.

Une étude sur le coût total des activités périscolaires sera faite par Simone Crouzette et envoyée aux élus dans les jours à venir.

✓ **Achat de tests pour le psychologue scolaire**

Cette action avait déjà été menée par la commune il y a environ 7 ans.

Jean Pierre Faucher demande et obtient la parole.

Cette participation à l'achat de tests pour le psychologue scolaire est adoptée à l'unanimité.

✓ **Vente d'un monument funéraire**

Georges Mazeaud présente la proposition de vente d'un monument funéraire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

✓ **Rapport annuel sur la qualité de l'eau potable**

Romuald Rhodes présente le rapport sur la qualité et le service public de l'eau potable. Un point est également fait sur l'avancement du projet Vézère.

Ce rapport est annexé au présent compte rendu.

Cathy Jan et Jean Michel Leyris demandent et obtiennent la parole.

Le rapport sur la qualité et le service public de l'eau potable pour l'année 2015 est adopté à l'unanimité.

✓ **Convention avec le Syndicat du Puy des Fourches**

Dans le cadre des travaux Vézère, des fouilles doivent être effectuées au Puy des Ferrières sur le domaine privé de la commune ; La convention avec le Syndicat du Puy des Fourches pour l'occupation temporaire et les fouilles archéologique est adoptée à l'unanimité.

✓ **Questions diverses**

Jean Paul Rassion propose de trouver un terrain d'entente pour l'organisation de la Corrida des Rois à Seilhac, au moins pour permettre à la Ligue Contre le Cancer de percevoir l'excédent de cette manifestation au titre de don. Il dit regretter l'interdiction de cette manifestation.

M. le maire explique que la Commune de Seilhac a toujours soutenu techniquement cette manifestation et que depuis trois ans il est demandé aux organisateurs de faire cette course à un autre moment que le dimanche matin afin de satisfaire les demandes des autres utilisateurs du domaine public à ce moment-là. Il précise que les demandes des autres usagers doivent aussi être entendues et qu'elles sont en nombre plus important. Le groupe majoritaire dans sa collégialité a proposé aux organisateurs de déplacer cette course à tout autre moment que le dimanche matin. Malgré cette proposition, ladite association a souverainement pris sa décision.

Georges Mazeaud a rajouté à ce sujet qu'en tant qu'ancien coureur à pied, il a, même l'hiver, participé à des courses en fin de journée. Il nomme comme exemple, la Corrida du Père Noël le 24 décembre en fin d'après-midi, dans les rue de Saint Yrieix La Perche (87).

Un point est fait par M. le maire, sur les affaires en cours :

- Le Syndicat du Cheval Tulle Naves Seilhac, nous allons au tribunal administratif.

- Mme Leyrat, aux Pougues : une affaire de terrain entre voisins, la commune est appelée comme témoin.
- M. Puyraymond, le délégataire du Centre Equestre nous attaque pour lui avoir interdit d'exercer aux granges du lac l'été 2015. Le Syndicat du cheval avait été dissout par le Préfet et la convention était caduque.
- Un projet de cartographie de Seilhac (plan de la commune et du bourg) est en cours et sera mené par une agence de publicité.
- Le Plan Local d'Urbanisme va être relancé. Il nous en coûtera environ 10 000 € mais il faut agir avant que le PLU Intercommunal ne le prenne à son compte et que nous ne risquions de ne plus en être les maîtres d'œuvre.
- Les animations estivales ont fait ressortir une très bonne implication et un dynamisme des associations qui s'y étaient engagées.
- En 2017, Seilhac organisera le Comice Agricole d'Arrondissement. Ce sera un gros morceau et il faudra mobiliser le tissu associatif Seilhacois.
- Il serait bien de mettre en place un projet d'animations associatives pour créer les événements des festivités estivales de l'été 2017.
- Les travaux routiers suivent leurs cours et un point est fait sur :
  - o Magueur,
  - o La route de la Maurie
  - o La route du Docteur Brunie
- Un point sur l'école et la rentrée :
  - o Cet été, la classe de moyenne section de maternelle a été refaite.
  - o Les effectifs sont stables,
  - o Nous n'avons plus qu'une unique Ecole avec une seule direction. C'est M. Clare, CM2 qui en assure la direction.
  - o M. le maire et Simone Crouzette sont allés à une réunion d'information organisée par l'école, avec la présence des parents. Un point a été fait sur la rentrée mais c'est la sécurité qui a animé le débat. M. le maire y a indiqué que l'Ecole de la République a pour vocation d'être ouverte. Que la responsabilité collective incombe à tous les intervenants, que le respect de chacun sécurisera naturellement l'école.

**La séance est levée à 21h05.**